



Déclaration conjointe sur l'établissement d'un partenariat stratégique global entre la France et le Vietnam.

Publié le 7 octobre 2024

Se fondant sur les acquis de la coopération bilatérale depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1973, et grâce à une convergence d'intérêts et une vision commune fondées sur leur attachement partagé au respect de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général du Parti communiste vietnamien, Président de la République socialiste du Vietnam, M. Tô Lâm, et le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, sont convenus d'élever la relation bilatérale au niveau de Partenariat Stratégique Global, à l'occasion de la visite officielle de M. Tô Lâm en France les 6 et 7 octobre 2024.

APPROFONDIR LA COOPÉRATION POLITIQUE FACE AUX DEFIS INTERNATIONAUX.

Les deux pays s'engagent à promouvoir leurs relations sur la base du respect du droit international et du respect par chaque partie de l'égalité, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de leur système politique respectif.

A titre bilatéral, les deux parties s'engagent à maintenir les échanges et contacts réguliers de haut niveau, par tous les canaux, entre les autorités françaises d'une part et le Parti communiste, le gouvernement, l'Assemblée nationale et les autorités locales vietnamiens de l'autre ; à rehausser et améliorer l'efficacité des mécanismes de coopération bilatérale ; à en élargir les champs.

La France et le Vietnam soulignent le rôle essentiel du multilatéralisme dans lequel les Nations Unies occupent la place centrale et réaffirment leur attachement à la Charte des Nations Unies et en particulier l'importance, pour le développement de chaque pays, de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Les deux parties

s'engagent à renforcer leur concertation et leur coordination dans les enceintes régionales, notamment l'ASEAN, et internationales, dont l'OIF.

La France et le Vietnam réitèrent leur attachement au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en mer de Chine méridionale ainsi qu'au plein respect de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. Les deux parties s'opposent résolument à toute menace de la force ou usage de la force contraire au droit international et réaffirment l'importance du maintien de la sécurité et de la liberté de navigation et de survol sans entrave, ainsi que du droit de passage inoffensif, en mer de Chine méridionale. Elles soutiennent les efforts régionaux pour aboutir à un Code de Conduite efficace, substantiel et conforme au droit international, en particulier à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Les deux parties soulignent l'importance d'aboutir à une paix globale, juste et durable en Ukraine, dans le respect du droit international, en particulier des principes fondamentaux tels que définis dans la Charte des Nations Unies.

Les deux parties réitèrent le caractère essentiel du respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats.

Les deux parties expriment leur vive inquiétude quant à l'escalade extrêmement préoccupante de la situation au Proche-Orient et appellent toutes les parties à la désescalade et à exercer la plus grande retenue ; condamnent toutes les attaques visant des populations et infrastructures civiles ; appellent à un cessez-le-feu immédiat et durable dans la bande de Gaza, à la libération de tous les otages et à un acheminement massif et sans entraves d'aide humanitaire. Les deux parties rappellent leur attachement à la solution à deux Etats, seule à même d'assurer une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens et de garantir la stabilité de la région. Elles appellent également à un cessez-le-feu au Liban permettant de faire émerger une solution diplomatique conformément à la résolution 1701 du Conseil de sécurité.

RENFORCER LA COOPERATION SUR LES QUESTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Les deux parties s'engagent à développer leurs relations dans le domaine de la défense pour renforcer leur capacité à l'autonomie, selon leurs besoins. A cette fin, elles décident de donner une nouvelle impulsion à la coopération dans le domaine de l'industrie de défense en étudiant, en initiant et en mettant en œuvre des projets structurants. Elles entendent approfondir les échanges de délégations, les coopérations, les consultations ainsi que les actions de formation, conformément aux différents accords encadrant leurs relations de défense, notamment dans les domaines de la médecine militaire, des opérations de maintien de la paix, des opérations d'assistance humanitaire et de secours. Les deux parties souhaitent également s'engager dans la promotion de la coopération mémorielle, dans la lignée de la visite du ministre des armées français lors des cérémonies de commémoration de la bataille de Diên Biên Phu. Le Vietnam facilitera les escales de

bâtiments français dans les ports vietnamiens conformément à la législation vietnamienne, afin de développer la coopération mutuelle et l'échange d'expertise entre les marines et les garde-côtes.

Les deux parties s'engagent à promouvoir la coopération et la formation dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre l'immigration irrégulière et de la traite des êtres humains. Elles s'engagent à renforcer les échanges d'information dans la lutte contre la criminalité. Les parties développeront aussi la coopération en matière de protection civile et de renforcement des capacités de secours et de lutte contre les incendies.

RENFORCER LE PARTENARIAT ECONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX ET L'INNOVATION

Les deux parties réaffirment leur détermination commune à renforcer la coopération économique, commerciale et en matière d'investissement, qui constitue un pilier de la relation bilatérale. Les deux parties rappellent l'importance de poursuivre la mise en œuvre complète de l'accord de libre-échange entre le Vietnam et l'Union européenne, y compris en matière d'accès au marché et de protection de la propriété intellectuelle. En matière d'investissement, les deux parties favoriseront les projets d'investissements croisés en œuvrant à un climat des affaires transparent, stable et prévisible. Les deux parties rappellent l'importance de l'accord de protection des investissements avec l'Union européenne et ses Etats membres. Le Vietnam exprime son souhait qu'il puisse être ratifié dans les meilleurs délais par la France.

Les deux parties souhaitent approfondir et développer leur coopération stratégique dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies, notamment à travers des échanges sur les politiques publiques et des actions de formation.

Le Vietnam souhaite poursuivre et développer sa coopération avec la France et ses entreprises dans les domaines que sont les infrastructures, les transports urbains et ferroviaires, les énergies renouvelables et de transition, l'hydrogène décarboné, l'économie circulaire et l'économie numérique, la logistique et les infrastructures portuaires, l'aviation civile et les câbles sous-marins. Les deux parties conviennent de renforcer leur coopération en matière de formation et de recherche des applications des technologies nucléaires civiles, notamment dans le domaine de l'énergie. Les deux parties s'engagent à approfondir et élargir le champ de leurs coopérations dans le domaine des satellites. Elles souhaitent étendre leur coopération au domaine des minéraux critiques.

INTENSIFIER LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESILIENT

Face au changement climatique, les deux parties réaffirment leur détermination à atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris de 2015. Les deux parties réaffirment leur engagement à concilier le développement économique et social et la préservation de l'environnement, dans le cadre du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète. La France se félicite des engagements ambitieux du Vietnam vers la neutralité carbone en 2050 et la sortie du charbon. La France poursuivra son soutien au Vietnam pour lui permettre d'atteindre ses objectifs et décarboner son modèle économique, en particulier dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP). Le Vietnam note et soutient l'initiative CTA – Coal Transition Accelerator – visant à développer des solutions pour accélérer la sortie du charbon. La France poursuivra sa coopération avec le Vietnam pour faire face aux conséquences du changement climatique sur l'ensemble du territoire, dont le delta du Mékong.

Les deux parties reconnaissent l'enjeu crucial pour la planète et le climat que représentent les océans et s'engagent à approfondir leurs échanges dans ce domaine, dans le cadre d'un dialogue de coopération maritime, afin notamment d'assurer le succès de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan, qui se tiendra à Nice en juin 2025. Dans cet esprit, les deux parties poursuivent et renforcent leur coopération en matière de pêche durable conformément aux normes internationales et européennes en vigueur.

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES HUMAINS

Les échanges humains constituent le socle de la relation bilatérale. Les deux parties s'engagent à densifier les échanges entre les deux peuples, en favorisant les coopérations dans les domaines culturel, dont le patrimoine, et sportif, les mobilités universitaires et scientifiques ainsi que l'enseignement du français et du vietnamien. Ils participent à la compréhension mutuelle et à la solidarité entre nos jeunes et nos peuples et sont un puissant vecteur de développement économique et social.

Les deux parties s'engagent à poursuivre leur coopération dans les domaines de la santé, de la justice, de la gouvernance et de l'agriculture, et saluent le renforcement continu de la coopération décentralisée.

Sur la base des axes de cette Déclaration commune, les ministres des Affaires étrangères des deux pays sont chargés, en lien avec les administrations compétentes, d'établir dans les meilleurs délais un plan d'action destiné à concrétiser les objectifs susmentionnés.

